

La famille aux prises avec le secret d'un suicide

Francine GRATTON

Université de Montréal

Jacques LAZURE

Université du Québec à Montréal

Il n'est pas rare qu'une famille vive le drame du suicide d'un de ses membres immédiats ou d'un proche de la parenté. Il est alors tentant de cacher cet acte, d'en garder le secret. Qu'en est-il alors de la famille aux prises avec le secret d'un suicide ? Elle passe des moments d'incertitude, d'ambivalence, voire d'anxiété. Lui faut-il se résoudre au secret, le conserver longtemps, même toujours, ou le révéler enfin ? Si elle décide de le maintenir, que peut-il s'en suivre pour la famille ?

Voilà donc ce que veut expliquer cet article : d'abord, la dynamique présente dans la construction du secret familial d'un suicide et les facteurs qui y poussent ou qui l'en détournent et puis, les fonctions que peut exercer un tel secret pour la famille et les effets qu'il peut y produire. Mais avant de procéder directement à l'analyse de ces deux points, il importe de rappeler brièvement la vraie nature du secret.

NATURE DU SECRET

Étymologie

À elle seule, l'étymologie du secret en dévoile déjà la complexité et les paradoxes. Bon nombre d'auteurs s'y sont intéressés (Zempleni, 1976 ; Lévy, 1976 ; Bertona, 1985 ; Couetoux, 1991 ; Puget et Wende, 1992 ; Delassus, 1993). Le terme apparaît pour la première fois au XVI^e siècle. Il s'appelle alors **segret** qui renvoie à l'expression *chambra segreta* signifiant

lieux d'aisance ou toilettes, rappelant par le fait même la fonction anale, excrémentielle. Le mot « secret » référerait aussi à *secretus* voulant dire « séparé, à part », et à *secernere*, c'est-à-dire conserver des substances nobles et utiles. Ce verbe provient de *cernere*, signifiant cribler le grain, en séparer le bon du résidu à l'aide d'un tamis.

L'étymologie du mot secret dénote donc son caractère paradoxal : d'un côté, quelque chose de négatif à évacuer, à rejeter ; de l'autre, quelque chose de positif à isoler, à conserver. La psychanalyse, dont la place accordée au secret est si privilégiée que le dévoiler devient un objectif majeur du traitement (Margolis, 1974, 1976 ; Schoicket, 1980 ; Puget et Wende, 1992), souligne l'aspect négatif du secret. Elle établit volontiers son lien avec la fonction anale et tend ainsi à le considérer comme nuisible, toxique, excrémentiel.

La dimension évoquée du secret, elle, transpire davantage dans le discours sociologique. Ainsi, Simmel (1996) compare le secret à « un ornement que l'on possède et qui valorise la personne » (p. 50). Il insiste sur la place primordiale qu'occupe le secret dans les rapports humains. Pour lui, ils se caractérisent par la quantité de secrets qu'ils renferment et qui les entourent et ces secrets exercent une grande influence sur la qualité et l'intensité des relations. Le sociologue Petitat (1996), à son tour, met en évidence les facettes positives du secret, par exemple ses fonctions ludiques et altruistes. Il note que le secret fait partie intégrante de tout être humain et que la vision purement négative qu'on peut en avoir n'est que superficielle.

Définition du secret

En général, les auteurs s'entendent pour affirmer que le secret implique un *non-dit* (Lévy, 1976 ; Tisseron, 1990 ; Couetoux, 1991 ; Puget et Wende, 1992 ; Delassus, 1993 ; Petitat, 1996). Ausloss (1980) le définit comme une « non-transmission par le langage verbal, digital » (p. 64). Par ailleurs, tout non-dit ne constitue pas forcément un secret (Ausloss, 1980 ; Tisseron, 1990 ; Grelley, 1991 ; Delassus, 1993), par exemple un cadeau que l'on cache et dont on ne parle pas avant de le remettre à une personne aimée. Ce geste relève davantage de la surprise que du secret proprement dit.

Karpel (1980) apporte une précision intéressante en soulignant que le contenu des secrets est généralement constitué non pas d'objets, mais plutôt de **faits**. La plupart du temps, en effet, les contenus des secrets renvoient à des comportements, des événements ou des incidents qui se sont vraiment produits (Tisseron, 1990 ; Couetoux, 1991 ; Delassus, 1993). Souvent, ces événements ont suscité de la douleur, de la honte (Karpel, 1980 ; Tisseron, 1990 ; Morel, 1991 ; Couetoux, 1991 ; Delassus, 1993).

Ils sont associés à la mort, comme le suicide, l'avortement, l'infanticide ; à la filiation et à la sexualité, comme l'adoption, la naissance illégitime, les relations extramaritales, la prostitution, l'inceste, le viol ; à certaines « maladies du corps ou de l'esprit » (Morel, 1991), comme les maladies transmises sexuellement, l'alcoolisme, les troubles mentaux ; ou à l'argent, comme la corruption, les activités financières illégales. Par ailleurs, certains contenus secrets peuvent posséder une connotation positive. Delassus (1993) en fait état, rappelant que, loin d'être honteux ou pathogènes, ils peuvent être très positifs. Ils peuvent constituer le sel de la vie sociale, devenir un élément de cohésion sociale et enrichir le patrimoine familial. Ainsi en est-il des savoirs concernant des traditions, des rituels transmis de père en fils, comme les prières de guérison ; de mère en fille, comme des coutumes ayant pour but de retarder une grossesse ; ou d'une femme à une autre, comme des recettes pour provoquer l'avortement.

Des faits déterminés sociologiquement

Les faits susceptibles d'être tenus secrets ne sont pas toujours perçus de la même façon selon les époques, les sociétés et les individus en cause. Cela veut dire que ces faits qui entrent dans les secrets sont déterminés sociologiquement et que les contenus des secrets peuvent sensiblement varier. Simmel (1996) le dit expressément : le secret est « un fait déterminé sociologiquement [...] » (p. 61). « Ce qui autrefois était manifeste vient à être protégé par le secret et, à l'inverse, ce qui autrefois était secret peut se passer de cette protection et devient manifeste » (p. 40). Delassus (1993) reprend cette idée : « les contenus des secrets [...] évoluent [...] avec les valeurs et les mœurs d'une époque, évolution qui se fait "a fortiori" en étroite liaison avec l'évolution sociale [...] » (p. 32-33).

Au-delà des faits : un savoir à taire

La notion de secret demande que l'on aille au-delà des faits à cacher. Comme l'affirme Lévy (1976), elle implique le « savoir de la chose, et non la chose elle-même [...] Tout secret est un savoir et rien qu'un savoir » (p. 120). Ainsi, le suicide d'une personne ne constitue pas par lui-même un secret ; il faut **savoir** que la mort de cette personne résulte du suicide. Bertona (1985) est du même avis. Il va jusqu'à proposer même aux thérapeutes familiaux d'éviter de connaître les contenus des secrets, de s'efforcer plutôt d'identifier, dans une famille, les membres qui portent un secret important, qui possèdent ce savoir dont les autres sont privés.

Tisseron (1990) ajoute un autre élément au savoir : pour qu'il y ait secret, il faut « que ce qui n'est pas dit fonctionne comme quelque chose

à taire » (p. 101). Par exemple, ne pas parler du suicide de quelqu'un ne suffit pas pour en faire un secret. La personne qui en possède le *savoir* doit aussi penser qu'il *faut taire* cet événement. En ce sens, Lévy (1974) précise que c'est un *savoir-caché*. Plusieurs auteurs expliquent qu'un secret se construit lorsqu'on s'efforce consciemment et volontairement de cacher, de dissimuler, de masquer ou de refuser une information (Warren et Laslett, 1977 ; Karpel, 1980 ; Bertona, 1985 ; Couetoux, 1991 ; Puget et Wende, 1992 ; Delassus, 1993 ; Simmel, 1996). Longhi (1974) résume ce genre de situation en déclarant qu'il y a secret lorsque « ce qui est, n'apparaît pas et apparaît, ce qui n'est pas » (p. 553).

Un savoir caché à un autrui intéressé à le connaître

Le secret postule nécessairement la notion d'*autrui* (Margolis, 1974 ; Ausloss, 1980 ; Bertona, 1985 ; Delassus, 1993), d'un *tiers* (Simmel, 1996, p. 39). Lévy (1976) définit bien le secret : il est un *savoir-caché-à-autrui* (p. 120). Cet *autrui* n'est pas une quelconque personne, c'est quelqu'un « supposé intéressé par ce savoir, curieux de le connaître » (p. 120-121). Ainsi, le suicide d'un père devient un secret lorsque l'épouse, en possession de ce savoir, le cache consciemment et volontairement à son jeune fils intéressé à connaître comment et pourquoi son père est décédé. Une telle situation force le détenteur du secret à organiser ses relations avec *autrui* d'une tout autre manière. Simmel (1996) le souligne nettement lorsqu'il parle du secret comme « un fait déterminé sociologiquement, caractérisant la relation réciproque des éléments d'un groupe, ou plutôt constituant, avec d'autres formes de rapports, cette relation globale » (p. 61).

À la suite notamment d'Ausloss (1980) et des autres auteurs cités précédemment, on peut donc clore ces réflexions sur la nature du secret en en proposant la définition suivante. Le secret consiste essentiellement dans le savoir d'un fait, à connotation plus souvent négative mais parfois positive, que l'on estime devoir être caché consciemment et volontairement, que ce soit selon le mode digital (verbal) et analogique (non verbal), à un *autrui* intéressé à le connaître.

La famille et le secret d'un suicide

Le suicide d'un de ses membres fait souvent partie des secrets familiaux. La chose se comprend d'autant plus facilement que le suicide cause une grande souffrance physique et morale. Dans la plupart des cas, il provoque des sentiments de honte et de culpabilité et entraîne une certaine réprobation et stigmatisation sociale.

L'Occident chrétien a longtemps refusé la sépulture en terre sacrée à la personne qui a mis fin à ses jours volontairement. C'est seulement en 1983 que l'Église catholique retire officiellement de son droit canon *l'interdiction de donner la sépulture ecclésiastique aux suicidés*. Dans bien des pays occidentaux, le droit criminel a aussi longtemps imposé des sanctions aux survivants d'une tentative de suicide. Jusqu'en 1961 en Angleterre et en 1972 au Canada, on pouvait les accuser de délit criminel. De telles dispositions légales et canoniques ont sûrement contribué à nourrir la souffrance, la honte, la culpabilité et l'opprobre social rattachés au suicide. Qu'arrive-t-il à la famille qui vit un événement aussi grave que le suicide d'un des siens et qui décide, sous le coup de la honte et de la culpabilité, d'en faire un secret bien gardé ?

Dynamique du secret familial d'un suicide

Des auteurs comme Ausloss (1980) et Delassus (1993) ont fait appel à la théorie systémique pour comprendre la dynamique présente dans la construction d'un tel secret familial. Ils comparent la famille à un système qui tend constamment à retrouver son équilibre (homéostasie) par des réajustements incessants sous forme de rétroactions continues.

Toute famille a ses *lois*, qu'elles soient dites ou non dites. Ausloss (1980) les définit comme des obligations qu'elle s'impose ou qui lui sont imposées de l'extérieur. Si un événement tragique et douloureux, comme le suicide d'un des siens, par exemple, menace de transgresser une de ses lois ou pis encore l'enfreint carrément, se déclenche alors dans la famille le jeu subtil de la culpabilité et s'instaure, se construit le secret familial (Ausloss, 1980). Ce dernier est si souvent associé à la culpabilité qu'elle en est le moteur (Delassus, 1993).

La loi familiale ainsi transgressée n'est pas annulée, mais on la complète par une autre « qui se résume au respect du secret » (Delassus, 1993, p. 52). Ce respect du secret a prépondérance sur la loi antérieure et engendre de nouvelles *règles* souvent rigides et immuables (Bertona, 1985 ; Delassus, 1993). Elles serviront à masquer la vérité, à ériger un écran invisible autour du contenu du secret et ainsi à construire un *mythe familial* (Ausloss, 1980 ; Bertona, 1985 ; Delassus, 1993).

Ce dernier se constitue de croyances et de convictions, partagées a priori par les membres de la famille et perçues comme sacrées et indiscutables. Le mythe familial devient une distorsion de la réalité pour qu'il corresponde à l'image que la famille veut se donner d'elle-même. Moins cette image colle à la réalité, plus le mythe véhiculé sera fort (Delassus, 1993). Il projettera, par exemple, l'image d'une famille unie alors qu'elle

est éclatée, d'une famille en harmonie alors que la violence y fait rage, d'une famille où rien d'anormal ne s'est produit alors qu'il y a eu suicide. Le mythe familial, à son tour, engendre l'assignation de rôles précis à chaque membre de la famille. Il en résulte une communication faussée dont l'objectif est de verrouiller le secret.

Ausloss (1980) résume bien cette situation en affirmant que le secret familial, les règles qu'il engendre, le mythe qu'il construit, les rôles qu'il détermine ne sont que les éléments mis en place, lors d'un événement pénible et culpabilisant comme un suicide, pour permettre au système familial de continuer à fonctionner, tout en sauvegardant sa cohérence et son homéostasie.

VARIATIONS DANS LE SECRET D'UN SUICIDE

À l'ère contemporaine des communications, avec son afflux d'informations qui circulent rapidement et librement, le secret familial d'un suicide subit des variations importantes. Pour la famille, il n'est plus aussi facile que par le passé de tenir hermétique le secret d'un suicide d'un de ses membres.

Le secret du suicide d'un père ou de la mère

Là où le secret familial est le plus courant et le plus aisé à décider et à maintenir, c'est par rapport au suicide du père ou de la mère. C'est un tel suicide qui suscite le plus de honte, de culpabilité chez le conjoint survivant et de réprobation morale dans la société. Le père et la mère sont censés tenir, aussi longtemps qu'il le faut, leurs rôles de parents, de pourvoyeurs et d'éducateurs de leurs enfants. Par leur statut d'adultes et de parents, ils exercent des fonctions d'autorité, de leadership et de modèle vis-à-vis de leurs enfants. Comme adultes, on les croit normalement capables d'affronter les épreuves de la vie, de résister aux obstacles qui se dressent en eux et autour d'eux. Leur cuirasse personnelle est jugée suffisamment solide pour ne pas voler en éclats devant les difficultés rencontrées. Auteurs de la vie de leurs enfants, ils doivent se river à l'existence, ne serait-ce qu'au profit de leur progéniture, donner l'exemple de personnes fortes, de combattants acharnés aptes à tenir le coup, quels que soient les moments pénibles. Ils sont censés pouvoir surmonter tous les facteurs susceptibles de les mener au suicide.

Voilà pourquoi on estime si *anormal*, voire *inacceptable* qu'un parent se suicide, surtout s'il laisse des enfants en besoin. Le conjoint survivant en ressent généralement beaucoup de peine. Il peut facilement verser dans

la culpabilité et la honte, du fait même de l'union très étroite formée avec le disparu à cause de leur amour mutuel, du moins pour un certain temps, et de la réalisation de leur projet commun de fonder une famille. Les époux et les conjoints de fait s'attribuent en réalité des responsabilités à l'égard de leur partenaire. Si ce dernier se suicide, on est alors porté à se dire qu'on n'a pas été assez attentif à lui, à sa condition souffrante, qu'on n'en a pas fait suffisamment pour le sortir de son malheur. La situation de conjoint survivant au suicide de l'autre s'avère donc *idéale* pour que le secret s'instaure sur cet événement pénible, a fortiori si des enfants sont en cause. Le secret du suicide de l'époux ou de l'épouse, du père ou de la mère s'érige d'autant plus facilement que, pour les adultes, il est relativement aisé de camoufler un suicide par une maladie ou un accident quelconque et que, dans la majorité des cas, il ne fait pas la manchette et n'est pas connu du grand public.

Cependant, à l'heure actuelle, même pour de tels suicides, la décision d'en faire un secret familial va moins de soi que par le passé. On l'a vu, le suicide n'est plus chez nous considéré comme un délit criminel et ne fait plus l'objet de sanction ni par l'Église catholique ni par l'État. Ce changement juridique important réduit la réprobation sociale, ce qui atténue l'effet de honte et de culpabilité que la stigmatisation provoque inévitablement. De plus, dans certaines situations spéciales, non seulement le suicide n'est plus frappé d'opprobre social, il est même reconnu comme légitime par l'État et sanctionné officiellement. C'est le cas des Pays-Bas qui, récemment, ont promulgué une loi rendant possible, moyennant des conditions très précises, le suicide assisté pour des personnes atteintes d'une maladie incurable et rendues à la phase terminale de leur vie.

D'autres faits de suicides survenus au Québec, ces dernières années, nous obligent à pousser encore plus loin notre analyse du secret familial d'un suicide. Parfois, il devient nettement impossible d'en garder le secret. L'information et la publicité font éclater en plein jour le suicide de personnes jouissant d'une grande notoriété publique. On l'a vu, par exemple, à l'occasion du suicide du réalisateur de films Claude Jutra, de l'écrivain et philosophe Maurice Champagne, du chanteur André Fortin et de Gaétan Girouard, animateur d'une émission télévisée très populaire.

Dans d'autres situations, non seulement la famille et les proches ne peuvent pas, même s'ils le voulaient, tenir secret le suicide d'un des leurs, mais ils étalent eux-mêmes l'événement au grand public. La chose est arrivée lors du décès du Dr Boutin. Sa famille a dévoilé dans les journaux le message d'adieu du médecin où il invoquait les raisons qui l'ont poussé au suicide assisté. Un tel geste de sa famille impliquait que, loin d'être honteuse de la décision du Dr Boutin et de s'en sentir coupable, elle en

reconnaissait pour ainsi dire le bien-fondé, voire la noblesse. Le suicide de Pauline Julien est du même ordre. Elle-même, avant sa mort, n'a pas craint d'en divulguer les motifs à ses proches et eux-mêmes n'ont pas eu honte de les transmettre au public.

Ce qu'il y a de particulier dans ce dernier événement et ce qui atteste d'une évolution réelle et significative dans la perception sociale du suicide, c'est qu'il a entraîné une série de témoignages publics reconnaissant la légitimité de ce suicide et même, pour certains, le glorifiant carrément. Cela démontre nettement que, dans des situations très pénibles et sans issue où des adultes, jouissant par ailleurs d'une haute considération personnelle et d'un grand respect social, mettent de l'avant des raisons sérieuses d'attenter à leurs jours, du moins une certaine portion du public semble prête à les accepter et à ne plus s'effondrer de honte et de culpabilité devant leur suicide.

Le secret du suicide d'un enfant dans la famille

Telle n'est pas, tant s'en faut, la situation du suicide des jeunes, en particulier des adolescents de moins de 18 ans. Il demeure toujours sujet d'étonnement, de scandale, de réprobation morale et souvent il suscite, chez les parents concernés, de la honte et surtout de la culpabilité. Nous aurions dû, pensent-ils, être plus vigilants à leur endroit, plus présents et attentifs à leur sort, dialoguer davantage avec eux, les écouter plus fréquemment, deviner leurs difficultés et leur malheur, mieux les aider à traverser leurs épreuves.

Mais la réaction de scandale et de réprobation morale que provoque le suicide d'un jeune, surtout s'il est adolescent, ne vise pas tant le jeune lui-même qu'on blâmerait personnellement d'avoir posé ce geste, que le phénomène social en tant que tel du suicide des jeunes et l'ampleur qu'il prend sans cesse au Québec. Il est « contre nature », voire « monstrueux » que des jeunes, à l'aube de leur vie et avec tout leur avenir devant eux, mettent fin à leurs jours. Ils sont censés chérir la vie, désirer la construire graduellement, nourrir de beaux projets d'avenir, vouloir les réaliser. La société doit être bien malade, se dit-on, pour que des jeunes se suicident et le fassent à un rythme accéléré. Les jeunes sont davantage victimes sociales qu'individuellement responsables de leur égarement suicidaire.

Voilà, en gros, le discours que l'on exprime sur le suicide des jeunes, de telle sorte que l'opprobre attaché à ce geste se transfère ici du plan personnel au plan collectif, de manière clairement plus visible et tranchée que pour les suicides des adultes. Cela peut expliquer que, pour les suicides de jeunes plus que pour ceux d'adultes, on mette sur pied plusieurs

organismes et crée des mesures d'intervention psychologique et sociale, dans le but de les prémunir contre le suicide, de les aider à surmonter leurs idées ou tentations suicidaires, de faciliter leur deuil d'un jeune proche, ami ou copain qui s'est suicidé.

De plus, le caractère honteux et réprobateur lié fréquemment au suicide en général perd particulièrement de sa force chez les suicides de jeunes, du fait que de nombreux chercheurs attribuent la majorité de ces suicides à des troubles mentaux, surtout à la dépression. Pour eux, le suicide des jeunes devient pratiquement la résultante d'une maladie mentale quelconque. Se répand ainsi et s'accrédite l'idée que les jeunes suicidés ne sont que des malades, un peu comme, dans nos sociétés, s'est généralisée et légitimée l'idée que les alcooliques ne sont que des malades. Quand un geste, considéré au préalable comme répréhensible et moralement inacceptable, en vient de la sorte à être jugé comme plutôt l'effet d'une maladie, s'estompe alors inévitablement, et parfois même, disparaît la dimension de honte et de culpabilité qui lui était rattachée.

C'est ce qui fait, entre autres facteurs, que le suicide d'un jeune est moins susceptible de devenir l'objet ou le contenu d'un secret familial bien gardé. D'ailleurs, il est difficile de tenir complètement secret le suicide d'un jeune, encore plus s'il est adolescent, même si les parents, les frères, sœurs ou proches le souhaiteraient. Chez les adolescents spécialement, la communication entre les pairs, les amis, les copains est très intense et constitue un élément pour ainsi dire essentiel de leur vie quotidienne. Il n'est pas rare qu'un adolescent avise l'un ou l'autre de ses amis masculins ou féminins de son intention de se suicider. Nous l'avons constaté dans nos recherches en cours sur les suicides d'adolescents. De toute façon, les adolescents finissent par savoir ce qui en est du suicide d'un jeune de leur entourage. Surtout qu'on peut difficilement le cacher, comme dans le cas des adultes, sous le couvert d'un accident ou d'une maladie.

Par ailleurs, il n'est pas rare que les journaux révèlent à la population certains suicides de jeunes, notamment lorsqu'ils revêtent un caractère spécial. Il en est ainsi, par exemple, des jeunes qui se tuent dans un pacte de suicide ou des suicides à la chaîne qui se produisent parmi eux dans une institution quelconque. Même quand l'information n'est pas ébruitée, il existe à l'heure actuelle un courant de pensée, dans les écoles en particulier, qui incite les jeunes à se parler entre eux du suicide d'un des leurs, à en discuter en groupes lors d'activités de prévention, à communiquer là-dessus leurs idées, leurs sentiments et leurs émotions. Ces mesures sont prises dans le but de prévenir les phénomènes de contagion et d'imitation suicidaires auxquels, comme certaines études l'ont démontré, les adolescents sont particulièrement sensibles. Rien d'étonnant dès lors que le suicide

fasse maintenant partie du langage courant des jeunes. Rhéaume, Parent et Boulet (2001) viennent de le constater dans une enquête menée auprès de directeurs d'école.

Toutes ces observations montrent à l'évidence qu'il est de plus en plus difficile de taire le suicide d'un jeune et d'en faire un secret familial bien scellé. Elles soulignent par le fait même l'évolution notable et les changements sérieux qui ont eu lieu par rapport au secret familial d'un suicide de jeune. Nous avons relevé plus haut une telle évolution concernant le secret relatif à un suicide de l'époux ou de l'épouse, du père ou de la mère. Simmel avait donc bien raison d'affirmer que le secret est « un fait déterminé sociologiquement » et qu'il peut varier avec le temps.

FONCTIONS DU SECRET FAMILIAL D'UN SUICIDE

La simple analyse étymologique du secret, présentée dans la première partie de cet article, a déjà établi son caractère complexe et ambivalent. Le secret familial d'un suicide, en effet, remplit des fonctions à la fois positives et négatives.

Fonctions positives

Une mère qui garde secret pour son fils le suicide de son mari agit souvent de la sorte pour protéger son enfant et se protéger elle-même. La **protection** est en effet une première fonction positive du secret. Plusieurs auteurs la mentionnent (Longhi, 1974 ; Lévy, 1976 ; Karpel, 1980 ; Tisseron, 1990 ; Couetoux, 1991 ; Puget et Wendé, 1992 ; Vangelisti, 1994 ; Simmel, 1996). Pour Simmel (1996), elle a une telle importance qu'elle en est le premier but : « la finalité du secret est avant tout la protection » (p. 62).

Cette protection vise d'abord les destinataires du secret. Une mère peut garder le secret du suicide du père pour éviter d'amplifier la peine et la souffrance de son fils et pour empêcher que l'enfant ne comprenne mal le sens de ce geste. Ou encore elle peut craindre que l'enfant ne s'identifie à son père et ne pose éventuellement un acte semblable. Un suicide familial caché à toute personne de l'extérieur peut servir à protéger l'image sociale de la famille et à soustraire les enfants à la honte ou au rejet (Vangelisti, 1994).

Le secret familial permet également de protéger le porteur lui-même. La mère cache le suicide de son conjoint parce qu'elle se sent trop fragile elle-même et aux prises avec des sentiments de honte et de culpabilité. Il peut être extrêmement difficile pour elle de trouver les mots pour

expliquer cet événement à son fils (Tisseron, 1990). Elle peut penser qu'il est au-dessus de ses forces de répondre aux questions de l'enfant et de faire face aux émotions qu'un tel drame provoquerait chez lui (Karpel, 1980 ; Tisseron, 1990). Comme le souligne Delassus (1993), le secret devient alors un *bouclier protecteur* (p. 83) et permet au porteur de se préserver de l'autre (Lévy, 1976).

Le secret familial du suicide exerce une autre fonction positive. Quand il est partagé entre certains membres de la famille, quitte à le cacher aux plus jeunes et à l'extérieur, il favorise la **cohésion** familiale, la formation d'alliances étroites entre individus, la création d'un fort sentiment d'appartenance et **d'affiliation** (Luhrmann, 1989 ; Couetoux, 1991 ; Delassus, 1993 ; Wegner, Lane et Dimitri, 1994 ; Vangelisti, 1994 ; Simmel, 1996). Il trace les frontières de l'inclusion et de l'exclusion, du groupe qui partage le secret de celui qui en est exclu. Il produit un effet d'intégration pour les personnes au courant du secret et de distinction pour celles qui ne le connaissent pas. Le secret forme une barrière à l'intrusion et au contrôle de l'extérieur. Il nourrit ainsi l'intimité entre les personnes qui savent et augmente leur cohésion intérieure.

Une mère qui, par exemple, dévoile à sa fille aînée le secret du suicide du père vit avec elle un moment privilégié. Elle partage avec elle des sentiments très intenses. Elle lui transmet comme message qu'elle la juge digne de sa confiance. Selon Simmel (1996), dans le partage d'un secret, la confiance est en effet la « première relation interne essentielle » (p. 62). Elle se construit continuellement et il faut qu'on l'entretienne. La mère rappellera régulièrement à sa fille qu'elle se fie à sa discrétion, que le secret du suicide ne doit être révélé sous aucun prétexte, surtout pas à son jeune frère. Car le secret, souligne Simmel (1996), est très difficile à garder et le risque de le trahir est grand :

[...] aucune autre forme de confiance n'a autant besoin d'être renouvelée subjectivement [...] le risque de parler dépend d'un moment d'imprudence, d'une ambiance favorisant la faiblesse ou l'émotion, de la nuance peut-être inconsciente d'une intonation. Un secret est une chose si précaire, les tentations de le trahir sont si nombreuses (p. 66-67).

Un secret partagé exige donc de la confiance, et entretient la solidarité, la complicité entre les personnes impliquées. Des chercheurs se sont intéressés aux conséquences du secret sur les relations entre les gens. Dans la recherche quantitative faite par Wegner, Lane et Dimitri (1994), deux enquêtes furent réalisées auprès de 50 hommes et 77 femmes dont l'âge moyen était de 37,2 ans. Leur première étude a démontré que les relations du passé les plus significatives pour les répondants furent celles qui impliquaient la présence d'un secret au point même où, dans la deuxième étude, elles pouvaient devenir une préoccupation obsessionnelle. Une

expérience en laboratoire, conduite par les mêmes chercheurs, a révélé à son tour que l'attrance est plus forte entre les partenaires d'un couple qui partage un secret.

Une dernière fonction positive du secret : le **pouvoir** lui est fréquemment associé (Lévy, 1976 ; Karpel, 1980 ; Ausloss, 1980 ; Bertona, 1985 ; Luhrmann, 1989 ; Puget et Wende, 1992 ; Sigg, 1992 ; Delassus, 1993 ; Simmel, 1996). Pour Luhrmann (1989), être porteur d'un secret donne à l'individu un sentiment de pouvoir sur l'autre sans même qu'il ait à le démontrer. Ausloss (1980) précise même que « souvent le pouvoir implique des secrets » (p. 67). Sigg (1992) rappelle que le détenteur du secret est conscient de posséder un savoir exclusif. Au pouvoir que procure ce savoir secret s'associe un plaisir, de nature multiforme : celui de refuser de satisfaire la curiosité de l'autre ou, au contraire, de créer avec lui un lien privilégié en lui livrant le secret (Lévy, 1976 ; Bertona, 1985 ; Delassus, 1993) ou encore, pour le détenteur, celui de se valoriser à ses propres yeux (Simmel, 1996).

La possession d'un savoir exclusif établit nécessairement un individu dans une situation avantageuse. Le secret crée ainsi une hiérarchie en plaçant le détenteur du secret un cran au-dessus de celui qui l'ignore (Karpel, 1980 ; Luhrmann, 1989). Il peut décider, sans les consulter bien sûr, de ce que les autres en connaîtront ou non (Ausloss, 1980). Il peut se servir du secret comme d'une arme, d'une bombe à faire éclater au moment de son choix et qui pourra changer considérablement le cours des choses (Longhi, 1974 ; Karpel, 1980 ; Couetoux, 1991 ; Delassus, 1993). En ce sens, Simmel (1996) nous dit que « le secret est porté, lui aussi, par la conscience qu'on peut le trahir, et qu'ainsi on tient entre ses mains le pouvoir de changer le cours du destin, de provoquer des coups de théâtre, d'apporter la joie ou la destruction [...] » (p. 44).

Pour illustrer ce point, nous présentons l'exemple relaté par Demi et Howell (1991). Il s'agit d'une adolescente de 14 ans qui apprend, plusieurs années plus tard, que son père s'est suicidé. Ce secret lui est révélé brusquement par sa demi-sœur qui l'utilise effectivement comme une arme dans un moment de colère, de vengeance. L'adolescente est complètement bouleversée par une telle révélation ; cela modifiera ses rapports avec sa mère. Lisons son témoignage.

I was just never told (about the suicide). I was told that my father had a heart attack [...] My (step) sister and I were fighting [...] and I said, "You know you wouldn't treat me like this if my father was here" and she said: "Your father thought so much of you that he hung himself", and I was so shocked, like someone had just thrown me against the wall. I said "Don't tell Mama [...] I didn't want anybody to know I knew. I was embarrassed, I was ashamed. It was something I didn't want to share [...] I later found out that my sister did tell, but my mother never came to me and said: "I understand that you know about your father now" (p. 353).

On le voit maintenant, le secret familial d'un suicide confère à ses détenteurs comme à ses destinataires des avantages réels qu'on ne saurait passer sous silence. Il peut jouer dans la famille un rôle positif et y trouver sa justification. Mais le même secret y remplit aussi des fonctions négatives et peut y causer des méfaits.

Fonctions négatives

Lorsqu'un secret est important et pénible comme celui du suicide du père ou de la mère, il devient extrêmement exigeant pour un être humain de le retenir longtemps. Le coût de la rétention peut être très élevé. Les chercheurs Lane et Wegner (1995) montrent que les personnes qui tiennent à garder un secret peuvent en développer une préoccupation obsessionnelle qui nuit à l'accomplissement de leurs tâches régulières. Ils ont comparé la performance d'un premier groupe d'individus qui devaient compléter un travail tout en gardant des informations secrètes à celle d'un second groupe qui n'avait pas cette préoccupation. Les personnes du premier groupe furent moins performantes ; elles eurent besoin de plus de temps pour compléter leur tâche. L'explication des chercheurs est la suivante : se trouver en présence de personnes qui doivent ignorer certains faits provoque, sur le plan cognitif, une préoccupation constante caractérisée par un processus cyclique de suppression et d'intrusion de la pensée secrète. Dès qu'on voit la personne qui ne doit pas savoir, ce qu'il faut cacher surgit dans la pensée. Comme on ne veut pas s'échapper, on s'efforce de supprimer la pensée qui doit rester secrète. Mais pour que le processus de suppression soit efficace, il faut ruminer constamment ce fait à dissimuler afin de ne pas le livrer. Et ce processus **d'intrusion-suppression** et de **suppression-intrusion** se poursuit tant et aussi longtemps qu'on est en présence de l'autre. En ce sens, la pensée secrète peut facilement devenir une obsession. Une telle pensée intrusive est susceptible de causer des conditions chroniques de culpabilité et d'anxiété et d'engendrer ainsi des problèmes de santé mentale.

Les « sécrétions » du secret

Le secret familial, surtout s'il porte sur un événement honteux et pénible comme le suicide du père et de la mère, est aussi nuisible dans la mesure où il n'est pas forcément silencieux mais a plutôt tendance à **sécréter**. Zempleni (1976) définit les sécrétions involontaires du secret comme un processus par lequel le secret s'exhibe devant ses destinataires sans être pour autant révélé clairement. On a proposé diverses explications des sécrétions (Zempleni, 1976 ; Tisseron, 1990 ; Delassus, 1993). Ainsi, elles

apparaissent lorsqu'un secret est lourd à porter pour un individu qui cherche alors à s'en délester quelque peu. L'information cachée devient un secret qui brûle les lèvres de son porteur ; il est enclin à s'en soulager par des sécrétions involontaires. Celles-ci représentent donc l'échec partiel du refoulement, en ce sens que l'information refoulée dans l'inconscient parvient à la conscience.

Les sécrétions sont aussi des moyens détournés utilisés pour faire savoir aux autres qu'il possède effectivement un secret. Ce phénomène illustre bien la polarité qu'Ausloss (1980) juge essentielle au secret : « Il y a toujours deux pôles au secret : [...] il est interdit de savoir le contenu du secret, il est interdit [...] d'oublier qu'il y a un secret » (p. 68).

Les sécrétions se manifestent par des **signaux** (Zempleni, 1976, p. 320) ou par un **langage écran** (Delassus, 1993, p. 66) qui prend diverses formes : le « mythe familial », dont on a parlé dans la première partie de l'article, la « surabondance du discours » où surgissent tout à coup des « blancs » (p. 67) qui deviennent des « indices précieux pour l'entourage et, plus spécialement, pour les enfants qui finiront par faire des recoupements » (*ibid.*), ou encore les « mensonges ou pseudo-vérités ». Delassus (1993) illustre ses propos par cet exemple : si, dans une famille, le secret porte sur un suicide, on véhiculera « [...] des valeurs "très positives" sur la vie [...], gommant tout ce qui pourrait constituer les difficultés de l'existence [...] ; toutes ces pirouettes peuvent se résumer en [...] la transformation en son contraire » (p. 67).

Le langage écran contient aussi les « lapsus », ces actes manqués, ces ratés du langage « qui font dire contre notre volonté, souvent, le contraire de ce qu'on voulait dire » (p. 67-68), de même que les « paroles inaccoutumées », ces propos bizarres qui surgissent comme un cheveu sur la soupe. Au langage écran s'ajoutent des gestes, des attitudes, des soupirs ou des postures inattendus ainsi que des regards furtifs, des absences, des sifflements, des rituels, des manies, des obsessions qui trahissent ce qu'on veut cacher.

Ainsi, le secret n'est pas toujours silencieux. Il s'exprime, souvent à notre insu, en « suintant » de diverses manières. Nous avons rencontré une jeune femme dans la trentaine qui avait appris, environ cinq ans auparavant, que son père s'était suicidé. Lorsque sa mère lui a révélé ce secret, cette jeune femme disait n'avoir pas été surprise, car elle avait l'impression de l'avoir toujours su même si on avait voulu lui cacher cette information¹.

1. Un excellent documentaire sur le deuil suite à un suicide a été réalisé et permet de très bien comprendre les conséquences possibles de ce genre de secret de famille (Fitzgibbons, 2001).

Les **sécrétions** du secret peuvent produire des effets néfastes sur son destinataire, surtout si un incident douloureux est en cause, par exemple le suicide d'un père de famille. Tisseron (1990) analyse bien cette situation. Pour lui, les signaux émis par le porteur permettent au destinataire de comprendre qu'est survenu un événement grave dont il ne saisit pas la nature exacte mais dont on ne doit pas parler. Cette situation laisse alors la porte ouverte à toutes sortes de fantasmes. Vu que l'événement doit être dissimulé, le destinataire peut facilement conclure que c'est à cause de son caractère répréhensible ou honteux. Ainsi, le jeune fils qui sent beaucoup de résistance chez sa mère à parler ouvertement et clairement du père et de sa mort peut aisément en construire une image empreinte d'éléments négatifs : « Ce père devait être bien mauvais pour qu'on évite de la sorte d'en parler ! » Le fils ne peut alors en discuter, se trouve contraint au silence, abandonné à son incertitude, à son anxiété et à ses fantasmes de tout genre, surtout négatifs.

« Inclusions » et « incorporats »

En vertu aussi du phénomène des **inclusions** et **incorporats** étudié par le même Tisseron (1990), le porteur comme le destinataire d'un secret aussi affligeant que celui du suicide d'un conjoint ou d'un père peuvent vivre de sérieuses difficultés psychiques. Quand une personne ne peut exprimer les sentiments ressentis lors d'une expérience douloureuse, il y a danger que celle-ci ne puisse être expulsée de son psychisme, qu'elle y fasse **inclusion**. Les inclusions « surviennent toutes les fois où les sentiments vécus par un sujet, enfant ou adulte, face à une situation pénible, ne reçoivent pas l'écoute ou l'accompagnement que leur expression nécessiterait, voire se trouvent empêchés dans leur reconnaissance » (p. 111). La personne isole alors dans un coin de son esprit tout ce qui se rapporte à cette situation. Ces **inclusions** s'accompagnent de « fantasmes d'incorporation, c'est-à-dire que le sujet se représente la mise à l'intérieur de son psychisme de l'expérience pénible sous la forme d'une mise à l'intérieur de son corps d'un élément ou d'un personnage de cette relation (et c'est pourquoi on désigne parfois de telles inclusions du nom d'incorporats) » (*ibid.*).

Dans certaines situations, l'individu porteur d'« incorporats » tend à s'identifier aux protagonistes de la situation traumatique. Il peut même reproduire les comportements, les émotions qu'il a pu vivre ou imaginer lors du drame, comme la frayeur, la colère, la honte. Tisseron (1990) rapporte la situation d'une personne très affectée par la mort d'un proche. Parce qu'elle n'a pu en parler à sa guise, elle a fini par contracter la même maladie que celle du proche à qui elle était très attachée. Son décès a même eu lieu à la date anniversaire de la mort du proche. Cette personne s'est ainsi confondue totalement avec l'autre pour tenter de le retrouver.

De son côté, Delassus (1993) relève les problèmes susceptibles d'être vécus par une personne qui garde secret le suicide d'un être très proche ; surtout lorsqu'elle perçoit cet événement comme honteux et sujet à réprobation sociale. Pour éviter que soient atteintes l'image et l'intégrité de la personne suicidée, elle se sentira contrainte de garder le silence à jamais. En verrouillant ainsi son secret, elle en devient à la fois son témoin et sa victime. Elle passera le reste de sa vie à étouffer en elle tout ce qui se rapporte à ce souvenir douloureux. L'auteur souligne le caractère éventuellement nuisible de ce verrouillage en référant à Ausloss (1980) qui a mis « en évidence que plus le secret est verrouillé, plus il sera agi » (Delassus, 1993, p. 102). Pour Delassus (1993), dans le psychisme de cette personne se formera une inclusion, une incorporation d'un genre bien spécial, consistant en la construction d'un caveau dont la pierre sera hermétiquement scellée. Nous en parlerons un peu plus loin.

Ainsi, le secret d'un suicide peut engendrer des inclusions, des incorporats aux conséquences nocives pour le porteur et pour le destinataire. Les auteurs appuient leurs affirmations sur des exemples cliniques pertinents et significatifs. Pour notre part, nous avons l'illustration suivante à présenter. Lors d'une session regroupant des endeuillés par suicide, nous avons rencontré la mère de deux garçons de trois ans et de cinq ans. Le père de cette jeune femme s'était suicidé quelques semaines auparavant. Parce qu'elle était convaincue que ses fils ne comprendraient pas pourquoi leur grand-père, très près d'eux, les avait ainsi « abandonnés », elle avait choisi de tenir son suicide dans le secret. Nous nous préoccupions de ces enfants. Quelques mois plus tard, nous apprenions qu'un des garçons était particulièrement agité, jouait souvent au « mort ». La thérapeute explorait avec la mère la possibilité de briser ce secret, de parler avec les enfants de la vraie cause de la mort du grand-père.

Crypte et fantôme

Un type d'incorporation particulier se produit lorsqu'un porteur ne révèle jamais, parce qu'inavouable, un secret concernant un événement majeur de sa vie. Pour plusieurs auteurs (Ausloss, 1980 ; Tisseron, 1990 ; Morel, 1991 ; Rouchy, 1992 ; Delassus, 1993 ; Sigg, 1992), cette information cachée poursuit tout de même son cours d'une génération à l'autre. Les notions de **fantôme** et de **crypte**, mises de l'avant par Abraham et Török (1987), aident à comprendre ce phénomène.

Tisseron (1990) se réfère précisément à ces deux auteurs pour expliquer qu'il y a formation d'une **crypte** dans le psychisme humain chaque fois qu'une personne, par le secret qu'elle doit absolument renoncer à partager avec quiconque, est liée à une autre personne dont l'acte a

provoqué le secret. Ce savoir caché fait de la crypte un lieu interdit, impossible à atteindre. Elle possède un caractère fermé et définitif, tout en maintenant vivant le mort enterré au sein du sujet. C'est comme une mort sans sépulture. Delassus (1993) dira que la crypte est l'espace psychique occupé par le fantôme du secret. Abraham et Török (1987) définissent le **fantôme** comme « une formation de l'inconscient dont la particularité est de n'avoir jamais été consciente – et pour cause –, et de résulter du passage – dont le mode reste à déterminer – de l'inconscient d'un parent à l'inconscient d'un enfant » (p. 429). Ainsi, pour divers auteurs (Delassus, 1993 ; Sabatini et Guillemarre-Alzieu, 1987 ; Morel, 1991), le fantôme devient comme la personnification psychique et inconsciente d'un secret dont personne ne parle mais qui se transmet de génération en génération. C'est comme « quelqu'un qui sortirait de la tombe mal fermée d'un ancêtre après [...] un événement dont on a honte, ou une situation difficile pour la famille » (Schützenberger, 1993). Il vient hanter des êtres humains, en ce sens que son retour est « périodique et compulsif et, échappant jusqu'à la formation des symptômes (au sens du retour du refoulé) fonctionne comme un ventriloque, comme un étranger par rapport à la topique du sujet » (Abraham et Török, 1987, p. 429). La formation de la crypte et de son fantôme résulte d'un événement inavouable comme un suicide, un homicide, une relation incestueuse, une naissance illégitime. La culpabilité qu'un tel événement suscite empêche de révéler ce secret régi par la loi de la *nescience* obligeant à ne pas savoir ce qui s'est passé (Morel, 1991). Cet acte « innommable » a même pu être commis il y a plusieurs générations.

Selon Tisseron (1990), le danger qui menace les générations ultérieures est que ce qui ne se dit pas soit transmis comme une *dette de loyauté* (Ausloss, 1980) ou une *dette invisible* (Morel, 1991), jusqu'à ce que le non-dit soit « agi » par l'un des descendants sous forme de *répétition* (Delassus, 1993, p. 89). Morel (1991) illustre cette idée en parlant d'un *livre de comptes transgénérationnels*. Lisons cet exemple de Delassus (1993) :

Dans une famille où la mère s'est suicidée en se jetant d'une fenêtre du cinquième étage, et où on a toujours parlé d'accident : « elle est tombée » et non pas « elle s'est jetée par la fenêtre », sa fille [...] va répéter, sans le savoir, le scénario suivant : un soir, en rentrant dans l'appartement même de sa mère, et voulant fermer les volets, (elle) s'approche d'une première fenêtre, en disant à son mari : « Tiens, j'ai failli tomber », puis s'approche de la fenêtre de laquelle sa mère s'était jetée vingt-cinq ans plus tôt et se jette dans le vide ; mais contrairement à sa mère, elle n'est pas tuée sur le coup et, à l'hôpital, elle invoque l'accident, et la thèse du suicide n'est jamais abordée ; on apprend quelque temps plus tard que son frère, lui, s'était suicidé sans qu'il soit possible d'évoquer un accident (p. 91).

Par ailleurs, les **adolescents** sont souvent délégués pour « agir » les non-dits (Ausloss, 1980 ; Delassus, 1993). En effet, à ce stade de vie, un être humain est plus porté à l'action pour trouver des réponses à ses questions. Tisseron (1990) précise aussi que l'agir du descendant devient

le plus souvent agressif. Il peut se traduire par un acte contre sa personne, sous forme de conduites dangereuses, suicidaires où le flirt avec la mort est omniprésent, ou par des actes hostiles contre d'autres individus, comme des agressions sexuelles.

D'autres auteurs se sont intéressés plus spécifiquement aux conséquences sur l'**enfant** d'un secret transmis d'une génération à l'autre lorsque le parent en est le porteur (Tisseron, 1990 ; Morel, 1991 ; Delassus, 1993). L'impact du secret s'exercerait sur un minimum de trois générations. On précise aussi que la chaîne de transmission ne peut se briser que si l'un des descendants décide de ne pas avoir d'enfants. Les conséquences psychiques semblent nombreuses, nous en mentionnerons seulement quelques-unes. Pour ces auteurs, le parent qui n'a pu reprocher la faute à son propre parent va la reprocher à son enfant par le biais de projections négatives. De plus, parent et enfant peuvent se sentir emprisonnés dans des relations pathologiques sans avoir jamais accès à une relation authentique, de personne à personne. La personnalité de l'enfant se fragilise à cause des messages paradoxaux de la part du parent. Des désordres psychologiques (délinquance, toxicomanie, alcoolisme) ou psychosomatiques apparaissent souvent, comme des symptômes névrotiques ou psychotiques, des troubles obsessionnels, phobiques ou schizoïdes, des états de dédoublement ou de transe...

Il ressort nettement de toutes ces études que le secret familial d'un suicide, surtout si on le conserve longtemps ou toujours, n'est pas sans produire éventuellement de multiples effets négatifs et faire courir de sérieux risques personnels et sociaux, tant à ses porteurs qu'à ses destinataires. Si le secret familial d'un suicide est susceptible de procurer des avantages réels comme la protection, la cohésion de la famille, l'instauration de relations et d'alliances privilégiées, l'exercice et la jouissance d'un certain pouvoir, par contre, il est tout autant apte, sinon plus, à générer de l'incertitude, du doute, de l'angoisse, du désarroi, des troubles psychologiques et sociaux pouvant même se répercuter en méfaits dans plusieurs générations.

En conclusion, nous reprenons les questions fondamentales posées au début de l'article. Lors du suicide d'un de ses membres, la famille doit-elle le tenir secret ? Lui faut-il garder ce secret longtemps ou même toujours ? Doit-elle plutôt le révéler le plus rapidement possible ? Il ne nous apparaît pas recommandable ni même possible de formuler là-dessus une règle absolue dans un sens ou l'autre. Dans certains cas, il peut être bénéfique à la famille de maintenir le secret pour un court laps de temps. Dans d'autres situations, plus nombreuses vraisemblablement, le secret serait clairement contre-indiqué. En outre, il semblerait que le secret longtemps

conservé ou, pis encore, tenu perpétuellement autour du suicide d'un membre de la famille risque de comporter beaucoup plus d'inconvénients que d'avantages. Chose certaine, le secret familial d'un suicide, de nos jours, n'est pas un phénomène inerte et statique. Au rythme de nos sociétés en pleine dynamique de changement, il évolue à grande vitesse et demande alors qu'on y consacre recherche attentive et sérieuse réflexion.

BIBLIOGRAPHIE

- Abraham, N. et M. Török (1987). *L'écorce et le noyau*, Paris, Flammarion.
- Ausloss, G. (1980). « Secret et famille », dans *Changements systémiques en thérapie familiale*, Paris, ESF, p. 62-80.
- Bertona, G. (1985). « Quelques aspects du "secret" en thérapie individuelle et familiale », *Schweizer Archiv für Neurologie, Neurochirurgie und Psychiatrie*, 136(6), p. 85-90.
- Couetoux, M. (1991). « Le secret, un moteur de la société », *Groupe familial*, 132, p. 5-14.
- Delassus, C. (1993). *Le secret ou l'intelligence interdite*, Marseille, Hommes et perspectives.
- Demi, A.S. et C. Howell (1991). « Hiding and healing: Resolving the suicide of a parent or sibling », *Archive of Psychiatric Nursing*, 5(6), p. 350-356.
- Fitzgibbons, L. (réalisatrice) (2001). *Après* [vidéocassette], Ontario, ONF.
- Grelley, P. (1991). « De la protection du secret », *Groupe familial*, 132(91).
- Karpel, M.A. (1980). « Family Secrets », *Family Process*, 19, p. 295-306.
- Lane, J.D. et D.M. Wegner (1995). « The cognitive consequences of secrecy », *Journal of Personality and Social Psychology*, 69(2), p. 237-253.
- Lévy, A. (1976). « Évaluation étymologique et sémantique du mot "secret" », *Nouvelle Revue de psychanalyse*, 14, p. 117-129.
- Longhi, A. (1974). « Le secret dans les sociétés », *Analyse et Prévision*, XVIII, p. 541-620.
- Luhrmann, T.M. (1989). « The magic of secrecy », *Ethos*, 17(1), p. 131-165.
- Margolis, G.J. (1974). « The psychology of keeping secret », *International Review of Psycho-Analysis*, 1(3), p. 291-296.
- Margolis, G.J. (1976). « Identité et secret », *Nouvelle Revue de psychanalyse*, 14, p. 131-140.
- Morel, D. (1991). « Silence... on tourne ! » (Le secret en thérapie familiale). *Groupe familial*, 132, p. 63-68.
- Petitot, A. (1996). « Secret, représentation et normativité », dans Cahiers ERIÉ (dir.), *Le Secret: Éthique, transparence et confidentialité*, Université de Lausanne, p. 23-36.
- Puget, J. et L. Wende (1992). « La vie secrète des secrets », *Connexions*, 60(2), p. 89-105.

- Rhéaume, D., G. Parent et P. Boulet (2001). *Enquête sur l'expérience, le sentiment de compétence et le désir d'implication des enseignants québécois en relation avec la détresse psychologique et la prévention du suicide chez les élèves au secondaire. Rapport de recherche*, Trois-Rivières, Université du Québec à Trois-Rivières.
- Rouchy, J.C. (1992). « Réceptacle d'un secret : jeux interdits », *Connexions*, 60(2), p. 59-78.
- Sabatini, J., A. Gaud et D. Guillemarre-Alzieu (1987). « Une histoire de fantômes », *Psychologie médicale*, 19(5), p. 689-690.
- Schoicket, S. (1980). « Secrets », *American Journal of Psychoanalysis*, 40(2), p. 179-182.
- Schützenberger, Anne (1993). *Aïe, mes aïeux!* Paris, La Méridienne, Desclée de Brouwer.
- Sigg, B.W. (1992). « Mise en pièces du secret », *Connexions*, 60(2), p. 79-87.
- Simmel, G. (1996). *Secret et sociétés secrètes*, Paris, Aubenas d'Ardèche, Circé/poche éd.
- Tisseron, S. (1990). « Secrets de famille et troubles mentaux », dans Serge Tisseron (dir.), *Tintin et les secrets de famille*, Paris, Librairie Séguier, p. 97-174.
- Vangelisti, A.L. (1994). « Family Secrets : Forms, Functions and Correlates », *Journal of Social and Personal Relationships*, 11(1), p. 113-135.
- Warren, C. et B. Laslett (1977). « Privacy and secrecy : A conceptual comparison », *Journal of Social Issues*, 33(3), p. 43-51.
- Wegner, D.M., J.D. Lane et S. Dimitri (1994). « The allure of secret relationship », *Journal of Personality and Social Psychology*, 66(2), p. 287-300.
- Zempleni, A. (1976). « La chaîne du secret », *Nouvelle Revue de psychanalyse*, 14, p. 313-324.